

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1646

présenté par

M. Orphelin, M. Villani, Mme Pompili, Mme Le Feur, M. Haury, Mme Bagarry, Mme Toutut-Picard, M. Alauzet, M. Viry, M. Colombani, Mme Frédérique Dumas, Mme Auconie, Mme Muschotti, Mme Sarles, Mme De Temmerman, M. Dombreval, Mme Vanceunebrock, Mme Josso, Mme Provendier, M. Guy Bricout, Mme Dufeu, M. Thiébaud et Mme Dupont

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Dans les trois mois qui suivent la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'état des lieux et les perspectives d'évolution de la prise en compte des problématiques de santé-environnement dans les formations initiales et continues des professionnels de santé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, qui vise à développer les formations initiales et continues des professionnels de santé sur la santé environnementale.